

13 FINANCES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 000 euros
Siège social : 15 Avenue des Mimosas
85160 ST JEAN DE MONTS
830 392 056 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Trente Septembre,
A Neuf Heures,

Les associés de la Société 13 FINANCES, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, divisé en 6 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au 4 chemin de la Renaissance – 85270 ST HILAIRE DE RIEZ, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Dominique LE BORGNE, titulaire de 3 000 parts sociales,
Madame Isabelle LE BORGNE, titulaire de 3 000 parts sociales,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Isabelle LE BORGNE, cogérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision de ne pas remplacer Monsieur Dominique BORGNE, cogérant démissionnaire,

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- le courrier de démission de Monsieur Dominique LE BORGNE,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Dominique LE BORGNE de ses fonctions de cogérant notifiée le 30 septembre 2025 à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 15 Avenue des Mimosas - 85160 ST JEAN DE MONTS au 4 chemin de la Renaissance – 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ, et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 4 chemin de la Renaissance – 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

Madame Isabelle LE BORGNE
Gérante,



Monsieur Dominique LE BORGNE
Cogérant démissionnaire,

